



NEWSLETTER #7

PRIME À LA CONVERSION

Soutenir la transition écologique en roulant plus propre

Dans le cadre du Plan de relance de l'économie et dans la continuité du Plan de soutien à la filière automobile, de nouvelles modalités de la **prime à la conversion** ont été mises en place afin d'encourager les citoyens à acheter une voiture plus respectueuse de l'environnement.

L'objectif du nouveau dispositif est d'aider tous les Français, **particuliers** et **professionnels**, à acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule.

**BÉNÉFICIEZ DÈS MAINTENANT
DE LA PRIME À LA CONVERSION !**

► Quels sont les véhicules concernés ?

Les véhicules
diesel immatriculés
avant 2011.

Les véhicules
essence immatriculés
avant 2006.

► Comment bénéficier de la prime ?



La demande de prime peut se faire, soit via un concessionnaire qui vous avance le montant de l'aide, soit directement sur le site dédié [Prime à la conversion](#).

► Quel est le montant de la prime ?

5 000 €

Jusqu'à 5 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable neuf ou d'occasion.

3 000 €


Jusqu'à 3 000 euros pour l'achat d'un véhicule thermique neuf ou d'occasion.

11 000 €

La prime à la conversion est également cumulable, sous condition, avec le bonus écologique pour l'achat d'un véhicule neuf et peut ainsi permettre dans certains cas de toucher jusqu'à 11 000 € (prime + bonus).

Pour avoir une idée plus précise du montant de la prime à laquelle vous pourriez bénéficier, vous pouvez utiliser le simulateur du ministère de la Transition écologique et solidaire :

Testez votre éligibilité
... en 6 étapes maximum



Commencer le test

► Quelles sont les démarches pour obtenir la prime à la conversion ?

[CLIQUEZ ICI POUR
ACCÉDER AU
TÉLÉSERVICE](#)

